

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2010

Le Conseil Municipal de la Ville de Vaujours, légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Temps Libre, le jeudi 18 février 2010 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique BAILLY, Maire.

### **Etaient Présents :**

M.BAILLY - M. RINGRESSI - Mme DI MINO - Mlle MARTINEZ – Mlle KOUADRIA (départ à 0 h 15) - M. LEMASSON - Mme MODE ( départ à 0 h 00) - M. GOLDSTEIN - M. ISDANT - Mme CHEVILLARD – Mme CALLAY – M. MARTIN ( départ à 22 h 30)- M. VARY- M. SAINTEMEME - M. MANEZ - Mme APPERCE – Mlle CLERAUX - M. BEQUIT – Mme LE PODER - Mme SIMMER - M. GUILLARD – M. GARDET (arrivé à 21 h 00) - M. GARNIER - Mme DAENEN - M. DA SILVA - M. COSTE.

### **Pouvoirs :**

M.BORGEOT à Mme CHEVILLARD  
Mme GARNIER à M. RINGRESSI  
M. DI MINO à Mlle DI MINO  
Mlle KOUADRIA à Mme CALLAY à partir de 0 h 15  
M.MARTIN à M.MANEZ à partir de 22 h 30  
Mme MODE à M LE MASSON à partir de 0 h 00

### **Absents excusés :**

M. BORGEOT - Mme GARNIER - M. DI MINO

Mme Danièle CHEVILLARD est désignée secrétaire de séance.

L'approbation du procès verbal de la séance précédente n'obéit à aucune obligation légale. Cependant, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le contenu du document du 28 janvier 2010 adressé avec la convocation, le 12 février 2010.

Aucune observation.

\*\*\*\*\*

### **1 / AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2009 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2010 - COMMUNE**

**Rapporteur : Mme DI MINO**

L'affectation des résultats par anticipation est possible sur concordance des résultats comptables du Percepteur et de la Mairie. Tel est le cas cette année.

Comme la loi le précise, les résultats seront analysés lors du vote du compte administratif après approbation du compte de gestion.

Le budget 2009 a dégagé un résultat décomposé comme suit :

- Déficit en section d'investissement de : - 531 622.30 €
- Excédent en section de fonctionnement de : + 958 107.57 €

Soit un excédent de clôture de **+ 426 485.27 €**, hors restes à réaliser.

C'est cette affectation du résultat sur laquelle le Conseil Municipal est amené à délibérer.

Le résultat prévisionnel des comptes 2009 s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Report 2008		420 735.05		
Résultat 2009	3 621 698.52	2 669 341.17	10 025 564.41	10 983 671.98
Résultat de clôture	<b>- 531 622.30</b>			<b>+ 958 107.57</b>
Restes à réaliser 2009	895 442.39	598 022.60		
Résultat de clôture + RAR	4 517 140.91	3 688 098.82		
Résultat définitif (clôture + RAR)	829 042.09			958 107.57
Résultat de clôture (RAR inclus)		129 065.48		
<b>RESULTAT hors RAR</b>		<b>426 485.27</b>		

Il est proposé que le conseil municipal décide de reporter au budget primitif communal 2010 l'excédent de fonctionnement 2009 d'un montant de 958 107.57 € en section d'investissement – compte 1068. Le déficit d'investissement sera, lui, comme les textes le préconisent, reporté.

***La présente délibération est adoptée à 25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M.GUILLARD, Mme SIMMER, Mme LE PODER)***

## **2/ BUDGET PRIMITIF 2010 – COMMUNE**

**Rapporteur : Mme DI MINO**

C'est sur la base des documents transmis qu'est proposé le vote du budget primitif 2010.

Le budget 2010 se vote par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

M. GARDET, arrivé à 21 h 00, prend part au vote à partir du chapitre 012 – dépenses de fonctionnement.

Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	Proposition BP 2010	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 011 : Charges à caractère général	3 289 700.00	21		7 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER, M. COSTE)
Chapitre 012 : Charges de personnel	5 415 521.00	21		8 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET, Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER, M. COSTE)
Chapitre 014 : Atténuation de produits	280 871.00	21		8 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET, Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER, M. COSTE)
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	728 971.00	21		8 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET, Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER, M. COSTE)
Chapitre 66 : Charges financières	154 500.00	24		5 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET, M. COSTE)
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	45 070.00	28		1 (M.COSTE)
Chapitre 022 : Dépenses imprévues fonctionnement	100 000.00	29		
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	2 326 676.02	25		4 (Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER, M. COSTE)
Chapitre 042 : Opération d'ordre entre section	524 717.72	25		4 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET)
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 866 026.74</b>			

Recettes de fonctionnement	Proposition BP 2010	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 70 : Produits des services	1 083 029.74	28		1 (M. COSTE)
Chapitre 73 : Impôts et taxes	9 221 070.00	21		8 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET, Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER, M. COSTE)
Chapitre 74 : Dotations et participations	2 228 377.00	21		8 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET, Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER, M. COSTE)

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	247 950.00	28		1 (M. COSTE)
Chapitre 013 : Atténuation de charges	32 400.00	28		1 (M. COSTE)
Chapitre 76 : Produits financiers	1 100.00	21	3 (Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER)	5 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET, M. COSTE)
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	52 100.00	28		1 (M. COSTE)
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>12 866 026.74</b>			

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement	Crédits reportés 2009	Proposition BP 2010	Proposition BP 2010 + crédits reportés	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté		531 622.30	531 622.30	Voté avec la délibération n° 1 - Affectation du résultat		
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	183 741.89	345 300.00	529 041.89	25		4 (M. DA SILVA, Mme DAENEN, M. GARNIER, M. COSTE)
Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées	0	23 000.00	23 000.00	29		0
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	625 722.79	3 740 334.00	4 366 056.79	26		3 (Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER)
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	85 977.71	1 055 000.00	1 140 977.71	26		3 (Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER)
Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts	0	799 440.00	799 440.00	29		0
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	0	35 000.00	35 000.00	29		0
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>895 442.39</b>	<b>6 529 696.30</b>	<b>7 425 138.69</b>			

Recettes d'investissement	Crédits reportés 2009	Proposition BP 2010	Proposition BP 2010 + crédits reportés	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	598 022.60	4 600.00	6 002 622.60	24		5 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET, M. COSTE)
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées		2 564 164.85	2 564 164.85	21	3 (Mme DAENEN, M.DASILVA, M. GARNIER)	5 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET, M. COSTE)
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles		76 978.00	76 978.00	29		
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers, réserves		1 329 979.50	1 329 979.50	25		4 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET)
Chapitre 021 : Virements de la section de fonctionnement		2 326 676.02	2 326 676.02	26		3 (Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER)
Chapitre 040 : Opérations d'ordres entre section		524 717.72	524 717.72	29		0
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>598 022.60</b>	<b>6 827 116.09</b>	<b>7 425 138.69</b>			

Soit un budget principal communal 2010 équilibré comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT
RECETTES	12 866 026.74	7 425 138.69	20 291 165.43
DEPENSES	12 866 026.74	7 425 138.69	20 291 165.43

### **3/ TAXES D'ORDURES MENAGERES 2010**

**Rapporteur : Mme DI MINO**

Depuis 2005, et en application de l'article 107 de la loi de finances de 2004, les communes ou groupements de communes doivent voter cette taxe. Le taux appliqué depuis est 9.24 %.

Pour information, le tonnage collecté de déchets en 2009 est de 2 608 tonnes.

En tenant compte de l'augmentation des bases 2010 de 1.20 %, promulguée par la loi de finances 2010, les services financiers ont estimé les bases d'imposition de 2010 à 529 120 €. Les dépenses estimées relatives à l'année 2010 sont de 635 376 €.

L'ensemble des recettes (éco-emballage, SITOM, redevance spéciale payée par les commerçants et artisans) additionné au produit de la TOM compense les dépenses estimées pour l'année 2010.

Il est proposé de reconduire pour l'année 2010, le taux de 2009 soit 9.24 %

**La présente délibération est adoptée à 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Mme DAENEN, M. DA SILVA, M. GARNIER, M. COSTE).**

#### **4/ VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2010**

**Rapporteur : Mme DI MINO**

En raison de la réforme de la taxe professionnelle de 2010, et en application de la loi de finances 2010, les services de l'Etat nous feront parvenir l'état 1259 début mars.

Cependant, l'année 2010 étant une année relais, nous devons tout de même voter le taux de la taxe professionnelle, dit taux relais.

En tenant compte de l'augmentation des bases 2010 de 1.20 %, promulguée par la loi de finances 2010, les services financiers ont estimé les bases d'impositions 2010.

Il est proposé de reconduire les taux de 2009, pour l'année 2010 pour l'ensemble des 4 taxes :

DESIGNATION	RAPPEL TAUX VAUJOURS 2009	Moyenne des communes du département 2009	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2009	PROPOSITION TAUX VAUJOURS 2010
Taxe d'habitation	9.12 %	15.59 %	38.98 %	9.12 %
Taxe foncière	7.68 %	19.90 %	49.75 %	7.68 %
Taxe foncière non bâti	54.70 %	38.67 %	112.03 %	54.70 %
Taxe relais TP	18.60 %	Non communiqué	31.74 %	18.60 %

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2010 estimées par les services sont :

DESIGNATION	BASES ESTIMEES	PRODUITS CORRESPONDANT SUIVANT TAUX PROPOSES	RECETTES FISCALES
Taxe d'habitation	9 132 288 €	832 865 €	832 865 €
Taxe foncière	12 427 360 €	954 421 €	954 421 €
Taxe foncière non bâti	42 302 €	23 139 €	23 139 €
Compensation relais	34 657 722 €	6 446 336 €	6 446 336 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 256 761 €</b>	<b>8 256 761 €</b>

**La présente délibération est adoptée à 25 voix POUR et 4 abstentions (Mme DAENEN, M. DA SILVA, M. GARNIER, M. COSTE).**

## **5/ SUBVENTION 2010 CCAS**

**Rapporteur : Mme DI MINO**

Le conseil municipal a attribué au CCAS la somme de 291 746 € de subvention au titre de l'année 2009 dans le cadre du budget primitif 2009.

A la vue des réalisations et des besoins estimés pour l'année 2010, il est proposé de voter une subvention de 300 871 € au CCAS dans le cadre de son budget primitif 2010, une hausse en raison des actions qui seront menées au cours de cet exercice.

***La présente délibération est adoptée à 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme DAENEN, M. DA SILVA, M. GARNIER)***

## **6/AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT 2009 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2010 - ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : Mme DI MINO**

L'affectation des résultats par anticipation est possible sur concordance attestée des résultats comptables du Percepteur et de la Mairie. Tel est le cas cette année.

Comme la loi le précise, les résultats seront analysés lors du vote du compte administratif après approbation du compte de gestion.

Le budget 2009 a dégagé un excédent décomposé comme suit :

- Excédent d'investissement de : + 51 510.94 €
- Déficit d'exploitation de : - 1 407.96 €

Soit un résultat de clôture de **50 102.98 €**.

**Le résultat prévisionnel des comptes 2009 s'établit comme suit :**

	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>Résultat reporté 2008</b>		70 305.05		47 712.88
<b>Opérations de l'exercice</b>	123 546.86	104 752.75	215 968.11	166 847.27
<b>Résultats 2009</b>		<b>51 510.94</b>	<b>- 1407.96</b>	
<b>Restes à réaliser 2009</b>	0.00	0.00		
<b>Résultat de clôture + RAR</b>		<b>51 510.94</b>	<b>- 1407.96</b>	
<b>Résultats de clôture</b>	<b>50 102.98</b>			

Il est proposé que le conseil municipal décide de reporter au budget primitif assainissement 2010, l'excédent d'investissement 2009 d'un montant de 51 510.94 € en section d'investissement 2010 – compte 001. Le déficit de fonctionnement de 1 407.96 sera, lui, comme les textes le préconisent, reporté.

***La présente délibération est adoptée à L'UNANIMITÉ.***

## **7/ BUDGET PRIMITIF 2010 – ASSAINISSEMENT**

**Rapporteur : Mme DI MINO**

C'est sur la base des documents transmis qu'est proposé le vote du budget primitif 2010.

Le Conseil municipal est invité à voter le budget primitif 2010 par chapitre :

Section d'exploitation :

<b>Dépenses</b>	<b>Proposition BP 2010</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Chapitre 002 : Résultat reporté	1 407.96	25		4 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET)
Chapitre 011 : Charges à caractère général	43 917.00	21		8 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET, Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER, M. COSTE)
Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés	51 679.74	25		4 (Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER, M. COSTE)
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	1 000.00	28		1 (M. COSTE)
Chapitre 022 : Dépenses imprévues	400.00	28		1 (M. COSTE)
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section	105 595.30	29		0
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>204 000.00</b>			

<b>Recettes</b>	<b>Proposition BP 2010</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
Chapitre 70 : Ventes produits fabriqués, prestations de services	190 000.00	28		1 (M. COSTE)
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	14 000.00	29		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>204 000.00</b>			

Section d'investissement :

Dépenses	Proposition BP 2010	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	54 750.00	25		4 (M.GUILLARD, Mme LE PODER, Mme SIMMER, M. GARDET)
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	117 000.00	26		3 (Mme DAENEN, M.DA SILVA, M. GARNIER)
Chapitre 020 : Dépenses imprévues	2 835.61	29		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>174 585.61</b>			

Recettes	Proposition BP 2010	Pour	Contre	Abstention
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers	17 479.37	29		
Chapitre 040 : Amortissement des immobilisations	105 595.30	29		
Chapitre 001 : Excédent antérieur reporté	51 510.94	29		
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>174 585.61</b>			

Soit un équilibre du budget primitif 2010 assainissement comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION + INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	204 000.00	174 585.61	378 585.61
<b>RECETTES</b>	204 000.00	174 585.61	378 585.61

**8/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS POUR LA REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF**

**Rapporteur : Mme DI MINO**

Le complexe sportif Roger Grosmaire doit faire l'objet d'une réhabilitation.

En effet, des travaux d'électricité, de mise en conformité sécurité et incendie, des travaux de peinture dans la grande salle et les tribunes, la pose de rideaux et d'étanchéité de la toiture doivent être effectués afin de maintenir notre patrimoine en bon état de fonctionnement.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réhabilitation des équipements sportifs à hauteur de 20 % du montant total des travaux auprès du Conseil Général de la Seine Saint Denis et à signer tous les documents y afférent.

***La délibération est adoptée à UNANIMITÉ.***

## **9/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2010**

**Rapporteur : M.GOLDSTEIN**

Dans le cadre du budget primitif 2010, il a été inscrit le montant de 70 000 € au titre de subventions aux frais de fonctionnement des associations.

Après l'étude et l'analyse des demandes, il est proposé l'inscription d'une partie de la somme globale, conformément au tableau suivant :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT 2009</b>	<b>PROPOSITION 2010</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
A.C.P.G – C.A.T.M	600.00	600.00	27	0	0
Amis du parc de la poudrerie	500.00	500.00	29	0	0
Amicale du personnel	11 020.00	12 000.00	29	0	0
Association sportive Collègue Henry IV	400.00	400.00	29	0	0
Club de tir à l'arc Coubron-Vaujourn	500.00	500.00	29	0	0
La Rognette Valjovienne – Club de tir à l'arc	500.00	600.00	29	0	0
Club valjovien de l'âge d'or	500.00	500.00	29	0	0
FC VAUJOURS	17 500.00	17 500.00	29	0	0
D.D.E.N	90.00	90.00	27	0	0
Entente colombophile des 4 V.M	610.00	610.00	29	0	0
Gymnastique volontaire	600.00	700.00	29	0	0
Gymnastique sportive de Vaujourn	8 200.00	8 500.00	29	0	0
SCARAMOUCHE	3 811.00	3 850.00	29	0	0
Tennis club de Vaujourn	6 000.00	6 600.00	29	0	0
Twirling sportif de Vaujourn	2 000.00	2 000.00	29	0	0
Vélo club de Livry – Gargan	950.00	1 900.00	29	0	0
Volley sportif Vaujourn/Coubron	1 500.00	1 500.00	29	0	0
Valjo'grimpe	500.00	550.00	29	0	0
Comité de jumelage	5 000.00	5 000.00	29	0	0
Judo club de Vaujourn	1 000.00	1 500.00	29	0	0
La prévention routière	300.00	400.00	29	0	0
Pétanque Club	300.00	300.00	29	0	0
Vaujourn Basket Ball	2 500.00	2 500.00	29	0	0
Chroniques Valjoviennes	-	500.00	29	0	0
Badminton	-	500.00	29	0	0

Mme LE PODER et M.ISDANT ne participent pas au vote pour les subventions des associations D.D.E.N et A.C.P.G – C.A.T.M.

***La présente délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ.***

## **10/ CESSION D'UNE PARCELLE SISE 69 RUE DE COUBRON**

**Rapporteur : M.RINGRESSI**

La ville est propriétaire d'une parcelle de terrain non bâti, cadastrée section C 484, d'une contenance de 57 m<sup>2</sup> sis 69 rue de Coubron. Une partie de cette parcelle C 484 se trouve incluse dans la propriété voisine appartenant à Mme BINET – cadastrée C 486.

La ville souhaitant régulariser cette situation, a adressé au propriétaire un premier courrier le 21 mai 2008 en lui proposant de lui céder ladite parcelle.

Après différents appels téléphoniques avec le service Aménagement/Foncier, Madame BINET a répondu par courrier en date du 27 novembre 2008 nous informant de son accord pour régulariser la situation en se portant acquéreur de la parcelle occupée.

A ces fins, il a été mandaté un géomètre, le Cabinet Didier BOUCHER, retenu dans le cadre du marché que la ville a passé courant mars 2009. Un document d'arpentage a été établi en date du 26 août 2008 avec les nouvelles parcelles cadastrées comme suit :

Parcelle C 484 d'une contenance de 57 m<sup>2</sup> non bâtie appartenant à la ville modifié En :  
C 919 de 8 m<sup>2</sup> et C 920 de 49 m<sup>2</sup>.

Une demande d'estimation a été adressée le 21 septembre 2009 aux services de France Domaine, concernant la parcelle cadastrée section C 920 d'une contenance de 49 m<sup>2</sup>, parcelle concernée par l'emprise dans la propriété de Mme BINET. Le rapport de France Domaine, en date du 27 octobre 2009, révèle une valeur estimée pour ce terrain inconstructible d'un montant de 7 350 €.

Compte tenu de la faible valeur vénale de la transaction ainsi que de l'importance de régulariser cette situation qui perdure depuis plusieurs années, Monsieur le Maire a confirmé les engagements pris par la précédente municipalité.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente dudit terrain pour la somme de 4 000 € et de procéder au transfert de propriété en autorisant Le Maire à engager les procédures nécessaires à cette session et à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

***La présente délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ.***

## **11/ PRECISIONS CONCERNANT LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET COMPLEMENT AUX MODALITES DE CONCERTATION**

**Rapporteur : M.RINGRESSI**

Il apparait aujourd'hui comme indispensable de mettre à jour le règlement d'urbanisme qui apparait comme obsolète et de définir à l'échelle des 10 à 15 prochaines années les orientations du développement local.

Considérant qu'il convient d'apporter des précisions à la délibération en date du 24 septembre 2009 prescrivant la révision du Plan d'occupation des sols et définissant les modalités de concertation, conformément aux remarques apportées par la sous-préfecture du Raincy par un courrier en date du 14 décembre 2009.

Il importe donc de préciser deux points supplémentaires à savoir : les objectifs poursuivis par la commune par cette révision, tout particulièrement en matière de développement du parc de logements sociaux et également qu'il convient de compléter les modalités de concertation initialement prévues étant donné l'importance du projet

Aussi, il est proposé de réviser le document d'urbanisme actuel afin que la commune de Vaujourn puisse se doter d'un plan local d'urbanisme à la mesure des enjeux du territoire, notamment :

- La préservation du patrimoine communal : espaces naturels et bâti ancien
- Le développement durable et harmonieux de la commune
- Le renforcement des liaisons urbaines Nord-Sud
- Le développement du centre ville
- Le développement du parc de logement social conformément aux principes de mixité sociale et selon les engagements imposés au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Par ailleurs, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, la population valjovienne sera associée à cette révision selon les modalités suivantes :

- Mise en place en mairie d'un registre à disposition du public
- Mise en ligne progressive d'informations sur le site INTERNET de la ville
- Informations dans le bulletin municipal
- Réunions avec l'Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et de l'aménagement et les services municipaux
- Une ou plusieurs réunions publiques au moment des étapes clés de la procédure d'élaboration du PLU.

***La présente délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ.***

## **12/ CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA VILLE DE VAUJOURS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE**

**Rapporteur : M.RINGRESSI**

Soumise à l'article 55 de la loi SRU, la commune de Vaujourn a décidé de se conformer à ses obligations et de saisir une opportunité sur un terrain sis 56 rue de L'Eglise afin de réaliser un ensemble de logements sociaux.

Sollicitée par un opérateur, la société HLM AEDIFICAT, titulaire d'une promesse de vente sur le terrain désigné pour un montant de 700 000.00 €, la commune de Vaujourn a sollicité l'EPF Ile De France pour assurer le portage foncier.

Ainsi, l'établissement public se portera acquéreur des terrains composés de deux parcelles cadastrées C 867 et C 76 pour permettre la construction de l'ensemble immobilier d'une trentaine de logements sociaux par la société HLM AEDIFICAT.

Ce portage foncier doit être matérialisé par une convention entre l'EPF d'Ile de France et la ville de Vaujourn. Cette convention prévoit l'acquisition desdits terrains visés au 56 rue de l'Eglise. Sa durée est de 24 mois, au terme desquels les terrains devront être revenus à la ville ou à l'opérateur désigné par elle.

Il est convenu que la société HLM AEDIFICAT s'engage à acquérir les terrains après avoir réalisé l'ensemble immobilier.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver la convention d'intervention foncière entre la commune de Vaujours et l'Etablissement Public Foncier d'Ile De France.

***La présente délibération est adoptée à 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme DAENEN, M. DA SILVA, M. GARNIER)***

### **13/DEMANDE D'AIDE POUR UNE PARTICIPATION DE DEUX JEUNES VALJOVIENS AU CHAMPIONNAT DU MONDE DE BMX**

**Rapporteur : Mlle MARTINEZ**

Dans le cadre de la promotion du sport et de la valorisation de la jeunesse de la ville, nous proposons une demande d'aide au conseil municipal pour les enfants de la famille ETIENNE, Patrick et Axelle, déjà classés au niveau national et européen, afin de participer au championnat du monde de BMX. Ce championnat se déroulera du 22 au 25 juillet 2010 à Pietermaritzburg, en Afrique du sud.

En contrepartie, la famille Etienne sera tenue de communiquer le blason de la ville sur les combinaisons des deux participants durant cette compétition et devra transmettre un reportage du vécu de ces championnats à la ville (photos, vidéo ou textes retraçant le vécu d'Axelle et de Patrick ETIENNE). Une convention impliquant ces obligations sera signée entre la ville et M. et Mme ETIENNE.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la demande d'aide exceptionnelle d'un montant de 250 € par enfant afin qu'ils puissent défendre leurs chances sur le plan international, soit un montant total de 500 €.

***La présente délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ.***

### **14/ DEMANDE D'AIDE POUR UNE PARTICIPATION DE DEUX JEUNES VALJOVIENS AU RAID 4L TROPHY**

**Rapporteur : Mlle MARTINEZ**

Dans le cadre de la promotion du sport et de la valorisation de la jeunesse de la ville, nous proposons une demande d'aide au conseil municipal pour M.COSTE Quentin et M.PUAUD Julien, afin qu'ils puissent participer à la 13<sup>ème</sup> édition du 4L TROPHY.

Ce championnat se déroulera du 18 au 28 février 2010 au Maroc. L'objectif de ce raid, à but humanitaire, est d'acheminer des fournitures scolaires et sportives à travers le pays et ainsi aider au développement de son système éducatif.

En contrepartie, M. COSTE Quentin et M.PUAUD Julien seront tenus de communiquer le blason de la ville sur les deux cotés arrières de leur véhicule participant au raid. Ils seront par ailleurs dans l'obligation de transmettre à la ville, par l'intermédiaire de photos ou de vidéos, un reportage retraçant leur vécu de ce 4L TROPHY.

Une convention impliquant ces obligations sera signée entre la ville et chacun des participants.

En conséquence, il est demandé à l'Assemblée délibérante d'approuver la demande d'aide exceptionnelle d'un montant de 200 € par personne afin de participer au financement de ce projet, soit la somme de 400 €.

***La présente délibération est adoptée à 26 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mme DAENEN, M. DA SILVA, M. GARNIER).***

### **15/ CREATION DE POSTE**

**Rapporteur : M. Le MAIRE**

Dans le cadre de la réorganisation des services, il est nécessaire de créer un poste de bibliothécaire.

Pour information, le poste de bibliothécaire est créé pour le recrutement en cours (mutation d'un agent actuellement en poste à LAGNY-SUR-MARNE).

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

En conséquence, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la création de ce poste afin de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2010.

***La présente délibération est adoptée à l'UNANIMITÉ.***

### **16 / Questions diverses**

Aucune.

**Levée de la séance à 00 h 25.**

**Le Maire,**

**Dominique BAILLY.**